

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres :

En exercice : 31

Présents : 19

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 1<sup>er</sup>/12/2025

Date d'affichage : 2/12/2025

### de la commune de COGOLIN Séance du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire,

### PRESENTS :

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

### POUVOIRS :

Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

### ABSENTS :

Erwan DE KERSANTGILLY - René LE VIAVANT - Audrey MICHEL - Christiane COLOMBO - Gaëtan MULLER -

### SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

N° 2025/12/08-7

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) -  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS - EXERCICE 2024

N° 2025/12/08-7

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) -  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS – EXERCICE 2024**

Dans ce cadre, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, rapport qui fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) est présenté au conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 2 octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).